



INFORUP

Semaine du 21 au 25 janvier 2019

LES NÉGOCIATIONS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POST-2020 SONT LA PRIORITÉ DE LA PRÉSIDENTE ROUMAINE DU CONSEIL : Mercredi 23

janvier, le ministre roumain de l'agriculture, Petre Daea, a été auditionné par la commission de l'agriculture du Parlement européen (PE). M. Daea a affirmé que la réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour l'après 2020 est la priorité de la présidence roumaine du Conseil, qui espère pouvoir amener les ministres nationaux de l'agriculture à un accord provisoire (« approche générale partielle ») d'ici leur réunion du 18 juin. Pour rappel, dans son rapport du 5 décembre sur l'état des négociations sur la future PAC, la présidence autrichienne du Conseil avait indiqué que les ministres ne pourront pas conclure leurs travaux avant que ne soient rendus les arbitrages sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 de l'Union, c'est-à-dire a priori en octobre 2019 au plus tôt. Par ailleurs, lundi 21 janvier, les experts nationaux du comité spécial agriculture (CSA) du Conseil ont abordé la proposition de règlement introduisant une nouvelle architecture pour la PAC, basée sur des plans stratégiques nationaux relatifs à la mise en œuvre des deux piliers actuels (FEAGA et FEADER). Ainsi, les experts ont débattu sur la gouvernance, la mesure des performances et les aspects écologiques, tout en se montrant divisés au sujet du report des crédits de la réserve agricole de crise et du seuil en matière de discipline financière. Cette réunion du CSA visait à préparer celle des ministres européens de l'agriculture prévue le lundi 28 janvier, lors de laquelle ils débattront les textes de la future PAC. De leur côté, les eurodéputés de la commission de l'agriculture du PE échangeront, mardi 29 janvier, sur les amendements déposés à ces mêmes textes.

PROTECTION DES PRODUITS SENSIBLES DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES DANS LES ACCORDS COMMERCIAUX :

Comme annoncé dans le dernier InfoRUP, daté du 18 janvier, la présente brève analyse le contenu des textes votés lors de la séance plénière du Parlement européen à Strasbourg la semaine dernière : (i) la proposition de règlement portant mise en œuvre des clauses de sauvegarde et autres mécanismes prévoyant le retrait temporaire des préférences tarifaires dans certains accords conclus entre l'Union européenne et certains pays tiers; (ii) le rapport sur la mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou ; et (iii) le rapport sur la mise en œuvre du pilier commercial de l'accord d'association avec l'Amérique centrale. Premièrement, les eurodéputés ont largement soutenu, le mardi 15 janvier 2019, l'accord interinstitutionnel trouvé en trilogues le 28 novembre 2018 sur le nouveau règlement horizontal portant mise en œuvre des clauses de sauvegarde bilatérales et autres mécanismes prévoyant le retrait temporaire des préférences tarifaires, qui sera adossé à certains accords commerciaux prochainement conclus entre l'Union européenne et certains pays tiers. Dans le cadre du processus de codécision, EURODOM avait sensibilisé les eurodéputés des RUP, qui ont déposé plusieurs amendements visant : à mentionner la nécessité de protéger les produits sensibles des RUP dans le cadre de ces accords, à introduire le mécanisme de stabilisation (comme pour les accords sur la banane), ainsi qu'à faire référence à la Déclaration politique annexée au règlement 2017/540 par lequel l'Equateur rejoint l'accord UE/Colombie et Pérou. Dans cette Déclaration politique, les institutions communautaires s'engagent à se préoccuper du sort des productions communautaires de bananes dès lors que l'on constate un déséquilibre significatif du marché. Le texte final de compromis interinstitutionnel évoque les produits sensibles des RUP, ainsi que le mécanisme de stabilisation (sans toutefois mentionner le secteur de la banane ou du sucre), mais ne fait pas mention explicite de la Déclaration politique annexée au règlement 2017/540. Deuxièmement, les eurodéputés ont débattu en séance plénière, mardi 15 janvier, des rapports non-législatifs sur, d'une part, la mise en œuvre de l'accord commercial UE-Colombie et Pérou (dont le rapporteur était Santiago Fisas, espagnol du PPE) et, d'autre part, la mise en œuvre du volet commercial de l'accord d'association avec l'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) – dont le rapporteur était Reimer Böge (allemand du PPE). Les eurodéputés espagnols Gabriel Mato (PPE) et Juan Fernando López Aguilar (socialiste), tous deux canariens, ont souligné les menaces que les accords de libre-échange représentent pour les produits sensibles des RUP ; M. Fisas a affirmé qu'il partageait leurs inquiétudes. La Commissaire européenne en charge du Commerce, Cecilia Malmström, présente lors du débat en plénière, a affirmé que lorsque les importations de bananes provenant d'un pays latinoaméricain ont dépassé le seuil autorisé, la Commission a systématiquement conduit des études approfondies, puis a conclu que ces dépassements n'ont pas déstabilisé le marché européen et n'ont pas impacté les prix, ce pourquoi elle n'avait pas jugé nécessaire de suspendre les préférences tarifaires octroyées aux pays exportateurs. Le mercredi 16 janvier 2019, les eurodéputés ont adopté à une large majorité les deux rapports d'initiative. Ces textes évoquent les dépassements répétitifs et abusifs des seuils autorisés d'importations de bananes par le

Pérou, le Nicaragua et le Guatemala, tout en rappelant l'engagement pris par la Commission de procéder à une évaluation de la situation des producteurs de bananes de l'Union le 1er janvier 2019 au plus tard, qui, si elle a été réalisée, n'a pas été rendue publique à ce stade.

LES NÉGOCIATIONS D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'UNION EUROPÉENNE SE POURSUIVENT : Dans le cadre de « l'agenda positif » impulsé par l'Union Européenne visant à éviter une escalade des tensions commerciales, les Etats-Unis et l'UE ont initié une nouvelle phase de négociations dans le but de faciliter les échanges entre les deux puissances. La publication des objectifs de négociation de Washington en fin de semaine dernière a mis en évidence les divergences qui opposent actuellement l'Union et les Etats-Unis. En réponse, la Commissaire au commerce Cecilia Malmström a publié lundi dernier deux mandats de négociation sur les produits industriels et sur l'évaluation de la conformité. Le premier s'accorde sur une suppression rapide des droits de douane sur les biens industriels. Cela devrait profiter aux produits européens et américains avec une hausse respective de leurs exportations de 10 et 13%. Le second propose d'alléger les processus d'évaluation de la conformité, et par là d'en réduire les coûts, ce qui devrait bénéficier en priorité aux petites et aux moyennes entreprises. Ces deux mandats ne concernent donc pas les principaux points de désaccord apparus la semaine dernière, et qui font écho aux négociations avortées en 2016 du TTIP, tels que l'agriculture européenne ou les voitures américaines. Mercredi 23 janvier, le directeur général au Commerce extérieur de la Commission européenne a rappelé à ce sujet qu'ajouter l'agriculture aux accords était « absolument inenvisageable », de même que les questions sanitaires et phytosanitaires.

ADOPTION D'UN RAPPORT D'INITIATIVE POUR « L'UTILISATION DURABLE DES PESTICIDES » : Le 21 octobre 2009 paraissait au Journal Officiel de l'Union Européenne la Directive 2009/128/CE, avec pour objet d'instaurer un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec les pratiques visant à un développement durable et à encourager le recours à des méthodes ou techniques de substitution. En octobre 2017, alors qu'elle s'apprêtait en parallèle à renouveler la licence du glyphosate, la Commission européenne avait publié un rapport critique montrant que la directive de 2009 ne pouvait pas être efficacement mise en œuvre. Ce rapport constatait notamment que le nombre de pesticides chimiques à faible risque ou non autorisés dans l'UE avait doublé depuis 2009, contrairement aux solutions non chimiques promues par la directive. Jeudi dernier, la Commission ENVI a adopté largement (51 voix pour, 6 abstentions, 1 contre) un rapport d'initiative de la Suédoise Jytte Guteland (S&D) qui devrait pousser les Etats membres à s'engager davantage pour appliquer la directive de 2009 et soutenir la lutte intégrée (qui tient compte de l'environnement) contre les insectes ravageurs, comme alternative des pesticides conventionnels.

LES EURODÉPUTÉS DE LA COMMISSION « DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL » AMENDENT EN PROFONDEUR LE RÈGLEMENT PORTANT DISPOSITIONS

COMMUNES POST-2020 : Initialement prévu fin novembre 2018, le vote sur le règlement portant dispositions communes pour les différents fonds structurels et d'investissement (FESI) pour le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 a eu lieu dans la matinée du mardi 22 janvier. Les eurodéputés proposent une suspension progressive des engagements financiers de la Commission plutôt qu'un arrêt immédiat, partiel ou intégral, du paiement des fonds en cas de manquement d'un Etat membre aux règles de gouvernance économique européennes. Cela accorde un délai d'adaptation aux autorités locales et régionales, évitant qu'elles se retrouvent subitement dépourvues. En outre, les députés ont aligné l'enveloppe prévue pour la période 2017-2021 sur celle accordée pour la période 2014-2020, réhaussé les taux de cofinancement (85 % pour les régions les moins développées et les régions ultrapériphériques, 65 % pour les régions en transition et 50 % pour les régions les plus développées), réduit la part transférable au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et introduit la possibilité pour les Etats membres de demander une flexibilité dans le cadre actuel du Pacte de stabilité et de croissance pour les dépenses structurelles publiques soutenues dans le cadre des fonds structurels et d'investissement. D'autres changements risqueront d'être débattus lors du vote en plénière, prévu pour la session de février : la réduction de 10 à 4 milliards d'euros du budget du Fonds de cohésion transférable au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ou l'introduction du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le champ d'application du règlement.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 28 JANVIER AU 1^{er} FEVRIER 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 28/01			Conseil agriculture et pêche : débat sur les textes de la PAC post-2020	
Mardi 29/01	Comission AGRI : débat sur les amendements déposés aux textes de la PAC post-2020 Commission ENVI : vote sur l'avis relatif à la proposition OCM/POSEI de la PAC post-2020			
Mercredi 30/01	Séance plénière : rapport annuel et débat annuel sur la politique de concurrence, négociations commerciales UE-USA			
Jedi 31/01	Séance plénière : vote sur l'association des PTOM à l'UE			
Vendredi 01/02				